

# ***POLITIQUE CAOUTCHOUC NATUREL RESPONSABLE***

---

*DOCUMENT DE RÉFÉRENCE - ÉDITION 2021*

## SOMMAIRE



# ***LA RAISON D'ÊTRE DU GROUPE MICHELIN***

---



“ Parce que nous croyons que la **mobilité** est un fondement du développement humain, nous **innovons** avec passion pour la rendre toujours plus **sûre**, plus efficace, plus **respectueuse de l’environnement**.

La **qualité sans compromis** est notre engagement et notre priorité au service de nos clients.

Parce que nous croyons au **développement personnel** de chacun, nous voulons donner à tous les moyens d’exprimer le meilleur d’eux-mêmes et **faire de nos différences une richesse**.

Fiers de nos **valeurs de respect** des faits, des clients, des personnes, de l’environnement et des actionnaires, nous vivons ensemble l’aventure d’une **meilleure mobilité pour tous**.

**Offrir à chacun une meilleure façon d’avancer :  
notre raison d’être. ”**

# ***LA VISION « TOUT DURABLE » DE FLORENT MENEGAUX, PDG DE MICHELIN***



**FLORENT MENEGAUX**  
PRÉSIDENT

« Dans le Michelin de demain, tout sera durable ». Cela signifie que le groupe Michelin s'engage dans le développement durable et profitable pour l'entreprise et ses employés, dans le plus grand respect de la planète et de ses habitants.

Depuis plus d'un siècle, Michelin innove pour créer l'avenir de la mobilité, pour satisfaire les attentes de ses clients et de ses parties prenantes tout en permettant à chaque employé du Groupe de développer pleinement son potentiel.

C'est ce qui définit notre raison d'être : **« Offrir à chacun une meilleure façon d'avancer. »** C'est ce qui nourrit à la fois notre stratégie et notre modèle de développement humain et social.

Notre modèle stratégique est basé sur l'innovation et capitalise sur notre savoir-faire. Il s'appuie sur quatre activités principales : les pneus ; les services et solutions liés à la mobilité ; des propositions uniques de gastronomie et de voyages ; enfin, les matériaux de haute technologie. Bien sûr, ceci s'applique



**YVES CHAPOT**  
GÉRANT ET DIRECTEUR  
ADMINISTRATIF & FINANCIER

aussi à notre chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel.

Notre modèle humain et social est basé sur une double ambition : favoriser l'épanouissement de nos salariés et rechercher un équilibre entre les intérêts individuels et collectifs.

Face aux transformations mondiales et aux révolutions technologiques sans précédents, et dans le contexte particulier de la Covid 19, Michelin place toujours les personnes au cœur de sa vision d'entreprise et de la vie quotidienne.



**HÉLÈNE PAUL**  
DIRECTRICE DES ACHATS  
DU GROUPE MICHELIN

# **OBJECTIF DE LA POLITIQUE CAOUTCHOUC NATUREL RESPONSABLE**

Leader mondial du pneumatique et premier acheteur mondial de caoutchouc naturel, le groupe Michelin a pour objectif de montrer la voie en matière de gestion durable de la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc naturel. Ce document est une mise à jour de la politique de Michelin en matière de caoutchouc naturel responsable (édition 2016) qui a été élaborée à partir des engagements publics pris par le groupe Michelin ("le Groupe") en 2015. Il oriente les processus décisionnels, les systèmes et les mesures de performance de la direction de l'entreprise, des unités commerciales concernées, des filiales, des sociétés affiliées et des coentreprises. Ce document se concentre sur le domaine du caoutchouc naturel et fait partie d'un ensemble plus large de travaux qui servent à poursuivre le développement durable et la mobilité dans toutes les opérations et tous les domaines (ces documents se trouvent à l'annexe 2).

Je suis fière de tout ce qui a été réalisé par notre équipe au cours de ces cinq dernières années, aidé en cela par les précieuses contributions de nos parties prenantes. Je suis convaincue que nous pouvons progresser davantage tous ensemble, dans l'intérêt des personnes et de la planète.

A cette fin, nous avons élaboré une feuille de route détaillant la mise en œuvre prévue pour les cinq prochaines années.

Elle accompagne la présente politique.

En outre, le Groupe continuera à contribuer aux Objectifs de Développement Durable (Sustainable Development Goals, SDG) à tous les niveaux, notamment par sa politique de développement durable du caoutchouc naturel et son influence dans la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc naturel. À cette fin, cette politique se concentrera sur les 10 objectifs décrits ci-après<sup>(1)</sup>.



<sup>(1)</sup> Ces 10 objectifs ont été identifiés par une analyse de l'alignement des éléments politiques sur les SDG à un niveau cible.

| 1 PAS DE PAUVRETÉ | 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES | 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT | 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE | 10 INÉGALITÉS RÉDUITES | 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES | 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES | 15 VIE TERRESTRE | 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES | 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS |
|-------------------|---------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| ✓                 | ✓                         | ✓                              | ✓                                         | ✓                      |                                            |                                                                    |                  |                                            |                                                   |
|                   |                           | ✓                              |                                           |                        | ✓                                          | ✓                                                                  | ✓                |                                            |                                                   |
| ✓                 |                           |                                | ✓                                         | ✓                      | ✓                                          |                                                                    | ✓                |                                            |                                                   |
|                   |                           |                                | ✓                                         |                        | ✓                                          | ✓                                                                  | ✓                |                                            |                                                   |
|                   |                           |                                |                                           |                        | ✓                                          |                                                                    | ✓                | ✓                                          | ✓                                                 |

Michelin est fier d'être l'un des membres fondateurs de la [Plateforme mondiale pour le caoutchouc naturel durable \(GPSNR\)](https://www.gpsnr.org) [https://www.gpsnr.org] et la présente politique caoutchouc naturel responsable est conçue conformément au [cadre défini](#) par la GPSNR et approuvé par ses membres le 23 septembre 2020.

**Le Groupe exige de ses coentreprises, de ses fournisseurs et de leurs sous-traitants impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation du caoutchouc naturel qu'ils disposent de systèmes de gestion appropriés pour garantir le respect des lois et des règlements et se conformer à tous les points intégrés dans la présente politique.** Il contribue aux activités de renforcement des capacités qui aident nos fournisseurs à progresser dans leurs performances en matière de durabilité et les équiptent pour mettre en œuvre la présente politique.

Lorsqu'une divergence a été identifiée grâce aux évaluations des fournisseurs ou aux mécanismes de réclamation disponibles, le Groupe conviendra avec le fournisseur associé d'un programme d'amélioration acceptable et circonscrit dans le temps. La non-conformité avérée ou persistante ou, le cas échéant, le défaut d'application des programmes d'amélioration convenus mutuellement entraînera la suspension ou la résiliation des relations commerciales avec le fournisseur concerné et/ou son ou ses sous-traitants.

Si un fournisseur de rang 2 (fournisseur d'un fournisseur) se trouve en non-conformité avérée avec la présente politique, le Groupe s'engagera avec le fournisseur de rang 1<sup>(2)</sup> pour l'aider à élaborer un programme d'amélioration circonscrit dans le temps qui sera exécuté par le fournisseur de rang 2. Si les exigences d'amélioration ne sont pas satisfaites, cela entraînera également la résiliation du contrat du fournisseur de rang 2 et du fournisseur de rang 1.

S'il est prouvé que les fournisseurs se livrent à de graves violations des droits de l'homme ou de l'environnement, le Groupe suspendra immédiatement ses relations commerciales avec le fournisseur et demandera des mesures correctives immédiates. Cela s'applique aux fournisseurs qui

ont des problèmes de violations graves des droits de l'homme ou qui sont liés à toute partie impliquée dans ces violations.

Le Groupe engagera ses fournisseurs de caoutchouc naturel à publier leur propre politique caoutchouc naturel, conformément au cadre défini par la GPSNR, et attendra de ses fournisseurs qu'ils tiennent à leur tour leurs fournisseurs et sous-traitants responsables de leur politique.

Le Groupe encourage l'amélioration continue de la chaîne d'approvisionnement en explorant les moyens de soutenir, d'encourager et de reconnaître davantage les fournisseurs et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement qui poursuivent la durabilité dans leurs activités, y compris l'alignement sur les principes de la GPSNR.

Compte tenu de la nature complexe et dynamique de la chaîne d'approvisionnement, qui comprend des millions de petits exploitants agricoles dans le monde entier, le Groupe est convaincu que la meilleure façon de faire progresser le caoutchouc naturel responsable repose sur la cartographie des risques, combinée au principe d'amélioration continue. Cela permet d'inclure toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur et de mettre l'accent sur des progrès permettant d'optimiser les réalisations en matière de durabilité.

<sup>[2]</sup> Le Groupe s'approvisionne en caoutchouc naturel principalement auprès de fournisseurs indépendants. Ces fournisseurs peuvent être des entreprises individuelles de caoutchouc naturel, des usines de transformation du caoutchouc, un groupe comprenant plusieurs usines ou négociants (grossistes en caoutchouc naturel). Dans chaque cas, le Groupe effectue des audits sur place. Ces audits ont été étendus aux aspects environnementaux et sociaux, dans les différentes usines de traitement du caoutchouc naturel avant qu'elles ne soient ajoutées à une liste d'usines agréées. Tous les fournisseurs, y compris les groupes et les négociants, doivent se conformer à cette liste, ce qui signifie que tous les approvisionnements sont connus au niveau de l'usine de traitement du caoutchouc naturel. Ces fournisseurs sont collectivement connus sous le nom de "fournisseurs de rang 1".





**La politique responsable et durable de Michelin en matière de caoutchouc naturel s'articule autour de cinq thèmes :**

# INTRODUCTION

## UNE RESSOURCE DURABLE

Le caoutchouc naturel est une ressource naturelle renouvelable, et sa culture peut avoir des retombées positives sur le plan du développement économique, social et environnemental.

Lorsqu'elle est effectuée de manière responsable, la culture, la récolte et la transformation du caoutchouc naturel fournissent aux acteurs de la chaîne d'approvisionnement des flux de revenus réguliers et durables, et contribuent au développement des zones rurales tout en préservant l'environnement et les écosystèmes. En outre, la chaîne d'approvisionnement peut bénéficier d'une empreinte carbone neutre, et potentiellement positive, à condition que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement soit géré de façon optimale.

L'augmentation de la population mondiale et le développement de solutions de mobilité auront un impact sur la demande de pneus et, par extension, de caoutchouc naturel. Si cette augmentation de

la demande n'est pas abordée de façon appropriée, elle exercera inévitablement une pression accrue sur les forêts, les écosystèmes, la biodiversité, les terres agricoles et les communautés locales et autochtones.

**La vision de Michelin est de considérer le caoutchouc naturel durable comme un moyen naturel et responsable de faire respecter les droits de l'homme et de protéger les forêts et les écosystèmes à haute valeur de conservation et à haute teneur en carbone, ainsi que de favoriser les services environnementaux essentiels qu'ils fournissent. Cette vision implique toutes les parties prenantes dans un processus participatif et transparent, tout en garantissant un rendement de production satisfaisant, une durabilité environnementale et de meilleurs moyens de subsistance pour les communautés locales et indigènes, avec une attention particulière pour les groupes vulnérables.**



## LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DU CAOUTCHOUC NATUREL

Les six principaux groupes d'acteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement sont les suivants :

### PRODUCTEURS

Les producteurs récoltent le latex des hévéas (arbres à caoutchouc). On estime qu'au moins 85 % des surfaces cultivées d'hévéas dans le monde sont constituées de très petites exploitations (2 à 3 hectares en moyenne) gérées directement par des propriétaires exploitants (petits exploitants), qui reçoivent généralement 60 à 80 % de la valeur commerciale du caoutchouc naturel qu'ils produisent, selon le pays et la région. Les 15% restants sont cultivés par des plantations industrielles de grande taille (généralement plusieurs milliers d'hectares) souvent appelées "Plantation".

### INTERMÉDIAIRES

Intermédiaires qui collectent et achètent le caoutchouc naturel de certains producteurs, généralement ceux qui sont de petits planteurs, pour les vendre à des usines de transformation. Les intermédiaires peuvent également acheter à tour de rôle auprès d'autres intermédiaires, ce qui entraîne des chaînes d'approvisionnement à plusieurs niveaux.

### USINES DE TRANSFORMATION

Usines transformant les matières premières (latex ou fond de tasse) en balles de différentes qualités de caoutchouc naturel transformé destinées à l'industrie manufacturière. Parmi ces qualités, on peut citer les suivantes : Technically Specified Rubber (TSR), Ribbed Smoked Sheets (RSS) et latex centrifugé.

### TRADERS

Les Traders achètent de la TSR, de la RSS ou du latex centrifugé et les vendent principalement aux manufacturiers.

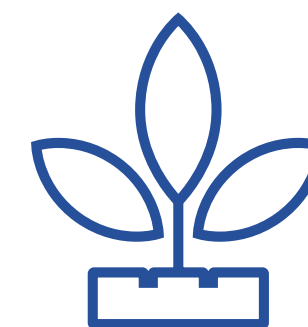
### MANUFACTURIERS

Les manufacturiers achètent le caoutchouc naturel transformé directement aux usines de transformation ou par l'intermédiaire de négociants, puis l'incorporent dans la production de produits finis ou semi-finis. Dans certains cas, un acteur peut s'étendre sur une chaîne d'approvisionnement intégrée, étant à la fois producteur (plantation), transformateur, négociant et même manufacturier.

### UTILISATEURS DE PRODUITS FINIS

Les produits finis tels que les pneus sont fabriqués à

partir de composés qui contiennent du caoutchouc naturel. Les utilisateurs de ces produits, généralement des fabricants de voitures, sont les consommateurs finaux du caoutchouc naturels.



**PRODUCTION**

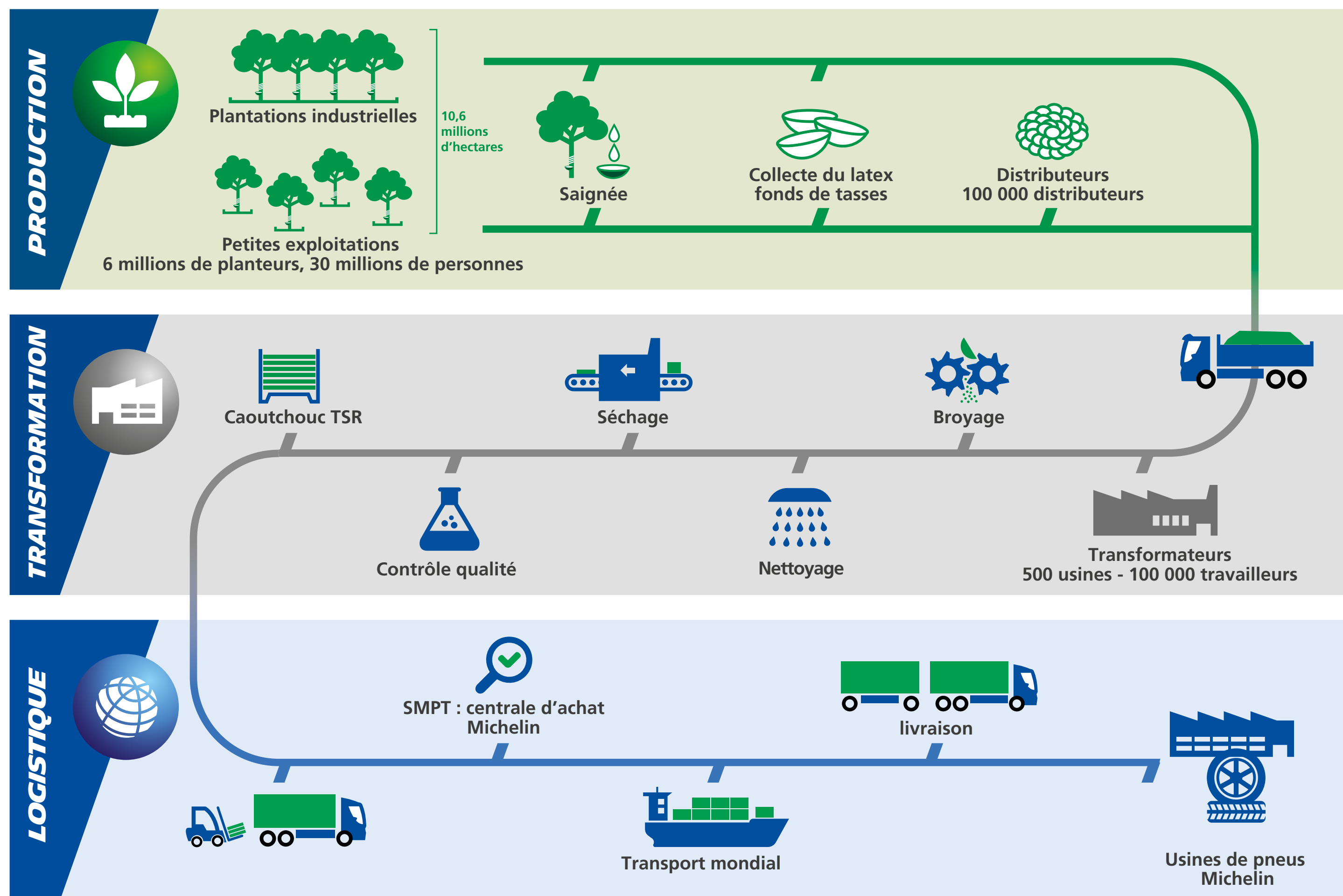


**TRANSFORMATION**



**LOGISTIQUE**

## LA CHAÎNE DE VALEUR DU CAOUTCHOUC NATUREL



## ***SECTION 1*** **Le respect des personnes**

Contribution aux Objectifs de développement durable  
des Nations unies



**Le Groupe s'engage à respecter et à défendre les droits  
de l'homme et à respecter les communautés locales.**

## 1.1 – RESPECTER ET RENFORCER L'AUTONOMIE DES COMMUNAUTÉS LOCALES

**RESPECTER LES DROITS FONCIERS.** En plus des normes et des droits de l'homme nationaux et internationaux applicables, le Groupe reconnaît et respecte tous les détenteurs légitimes de droits de propriété, y compris les droits d'utilisation des terres, les droits collectifs et coutumiers, et les droits associés des communautés locales et autochtones, qui pourraient avoir une influence sur la propriété et l'utilisation des terres et des forêts.

**Le Groupe s'engage à ne pas s'approprier les terres et à ne pas contribuer, directement ou indirectement, à des actions qui pourraient conduire à l'appropriation illégitime des terres, des forêts et des ressources naturelles, au détriment des communautés locales ou autochtones.**

**Le Groupe s'engage à obtenir le "consentement libre, informé et préalable" (CLIP) des communautés locales ou autochtones susceptibles d'être affectées par ses activités,** notamment lors de la création, de la restauration ou de la transformation de plantations et/ou de sites industriels, ainsi que des infrastructures associées.

À cet égard, il se conforme aux orientations techniques de la FAO sur le CLIP<sup>[3]</sup> et aux méthodologies développées par les directives du programme UN-REDD sur le CLIP<sup>[4]</sup>.

Le Groupe évitera les conséquences sociales ou économiques négatives sur les communautés locales ou autochtones dépendantes des ressources naturelles ou de la forêt, résultant de l'impact de ses activités sur l'accès aux ressources et/ou leur utilisation.

Lorsque les opérations empiètent sur les droits des communautés locales ou autochtones, celles-ci sont dédommagées financièrement ou autrement par des mesures appropriées et convenues d'un commun accord, reflétées et décrites dans les résultats négociés du processus du CLIP.

Le Groupe reconnaît et respecte les droits coutumiers, collectifs et communaux des populations et des communautés locales et autochtones dépendantes des forêts :



- d'accéder aux informations pertinentes ;
- d'accéder aux ressources forestières et de bénéficier de leur part coutumière et traditionnelle des avantages découlant de leur utilisation à des fins de subsistance, des traditions médicinales, culturelles, spirituelles et religieuses, des coutumes et des cérémonies ;
- d'avoir accès à des terres agricoles, fourragères et de pâturage adéquates pour assurer leur droit à une alimentation et à une nutrition adéquates ;
- d'avoir accès à des services de santé et à des services sociaux.

<sup>[3]</sup> [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/faoweb/2018-New/Our\\_Pillars/FPIC\\_package\\_.zip](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/faoweb/2018-New/Our_Pillars/FPIC_package_.zip)

<sup>[4]</sup> [http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=8717&Itemid=53](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=8717&Itemid=53)

## **1.1 – RESPECTER ET RESPONSABILISER LES COMMUNAUTÉS LOCALES**

Toute forme d'expulsion forcée est interdite ; les réinstallations involontaires sont évitées ou réduites au minimum ; les personnes concernées reçoivent les moyens d'améliorer ou au moins de rétablir leur niveau de vie.

Le Groupe prendra des mesures pour remédier, par des procédures mutuellement convenues, au cas où l'entreprise a causé ou contribué à l'appropriation de terres, territoires ou ressources naturelles des communautés locales et autochtones sans obtenir le CLIP. La mise en œuvre est contrôlée conjointement par la communauté et le Groupe et/ou par une ou plusieurs tierces parties convenues mutuellement.

Le Groupe s'assure d'établir et de garantir des canaux de dialogue efficaces, culturellement appropriés et transparents avec les communautés locales et autochtones.

**ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES.** Le Groupe favorise le développement économique, social et culturel des

communautés locales et autochtones. Il encourage la création d'emplois directs ou indirects équitables et décents pour les hommes et les femmes, l'amélioration de l'employabilité de la population locale, notamment en soutenant l'accès à l'éducation et aux infrastructures éducatives, le soutien aux services et installations essentiels de la communauté (c'est-à-dire la santé, l'accès à l'eau, l'assainissement) et le soutien aux moyens de subsistance durables (y compris le droit à la sécurité alimentaire par une alimentation, une eau et une nutrition adéquates).

**PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES, L'ÉGALITÉ DES DROITS DES FEMMES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES.** Le Groupe soutient activement l'équité et l'inclusion des femmes dans les opérations de production du caoutchouc naturel en s'attaquant aux obstacles rencontrés et en assurant un traitement équitable des femmes et des hommes en fonction de leurs besoins respectifs. Cela peut inclure un traitement égal ou équivalent pour ce qui concerne les droits, salaires, avantages, obligations et opportunités.

**RÉDUCTION DES EFFETS DES ODEURS ET DU BRUIT LIÉS AUX OPÉRATIONS DE TRAITEMENT DU CAOUTCHOUC NATUREL.** Le Groupe adopte les meilleures normes et pratiques internationales afin de réduire les odeurs et la pollution sonore nuisibles.



## **1.2 – RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU CADRE DE VIE**

Le Groupe respecte les lois nationales et la législation internationale en matière de droits de l'homme et promeut les meilleures pratiques sociales. A cet égard, le Groupe s'engage à :

**RECONNAÎTRE ET RESPECTER LES DROITS INTERNATIONAUX DE L'HOMME** (y compris le respect des principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme) en évitant de causer ou de contribuer à des effets négatifs sur les droits de l'homme et en prévenant ou en atténuant tout préjudice lié aux activités de l'entreprise, en veillant à prendre en considération les groupes vulnérables.

**SE CONFORMER ET ASSURER LE RESPECT PAR LES ENTREPRISES DES NORMES INTERNATIONALES** telles qu'elles figurent dans la liste des documents de référence fournie à l'annexe 2.

**PROTÉGER LA SANTÉ DES EMPLOYÉS ET DE LEUR FAMILLE** ; contribuer à améliorer l'accessibilité et la qualité des infrastructures et services de santé locaux ; former aux meilleures pratiques (gestes et postures, horaires de travail, etc.) ; sensibiliser les travailleurs

et leur famille aux risques (qualité de l'eau, produits agrochimiques, maladies professionnelles, maladies endémiques ou épidémiques).

**PROTÉGER LA SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS** ; prendre des mesures pour identifier les risques liés à l'emploi et prévenir les accidents, les blessures et les maladies résultant du travail, associés au travail ou survenant en cours de travail, en réduisant au minimum les causes des risques, conformément aux bonnes pratiques internationales de l'industrie ; veiller à ce que les employés et les employés contractuels utilisent un équipement de protection individuelle et un équipement de protection collective appropriés (notamment dans les usines de transformation) et à ce qu'ils soient en mesure de travailler dans des conditions de sécurité satisfaisantes ; former régulièrement les employés aux pratiques de santé et de sécurité ; assurer le suivi des indicateurs d'accidentologie et tenir des registres appropriés.

**LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION** fondées sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la religion, l'origine nationale, l'état civil, l'orientation

sexuelle, le statut social, l'opinion politique, l'appartenance syndicale, l'état de santé et le handicap physique ou mental (conventions 97, 111 et 143 de l'OIT).

**INTERDIRE LE TRAVAIL DES ENFANTS** conformément au droit national, au droit international et aux recommandations des organisations de la société civile concernées, en ce qui concerne l'emploi agricole et l'âge minimum d'admission à l'emploi (conventions 138 et 182 de l'OIT), en s'inspirant des recommandations formulées par le Partenariat international pour la coopération sur le travail des enfants dans l'agriculture (2007).

**INTERDIRE LE TRAVAIL FORCE, LA SERVITUDE POUR DETTE, LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS OU LE TRAVAIL OBLIGATOIRE ET L'ESCLAVAGE MODERNE**, y compris toutes les formes d'exploitation du travail ou toute forme de contrainte mentale ou physique (Conventions 105, 29 de l'OIT et son protocole de 2014).

## ***1.2 – RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU CADRE DE VIE***

---

**RESPECTER LES DROITS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET DES TRAVAILLEURS OCCASIONNELS** et, en particulier, appliquer des pratiques de recrutement éthiques, y compris l'absence de frais de recrutement directs ou indirects pour les travailleurs (conventions 97 et 143 de l'OIT).

**FAVORISER LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET LES NEGOCIATIONS COLLECTIVES** conformément aux dispositions du droit national et international, et en particulier celles des conventions 87 et 98 de l'OIT. Si la législation nationale restreint considérablement les organisations de travailleurs, le Groupe s'efforcera de permettre aux travailleurs d'exprimer leurs griefs par d'autres moyens et de protéger leurs droits en matière de conditions de travail et d'emploi.

**ASSURER DES CONDITIONS D'EMPLOI ÉQUITABLES, DÉCENTES ET SÛRES ;** maintenir des pratiques et des environnements de travail équi-

tables, inclusifs, bienveillants et professionnels ; promouvoir des conditions de travail sûres et adéquates en s'inspirant des meilleures pratiques en vigueur dans le secteur ; veiller à ce que les travailleurs aient des contrats de travail et que le salaire d'un employé soit au moins égal au salaire minimum du pays pour un emploi équivalent en vue de favoriser un salaire de subsistance adéquat/décent tel qu'envisagé par l'OIT (conventions 100, 105 et 131 de l'OIT) ; veiller au respect du droit aux périodes de repos et à des horaires de travail équitables ; veiller à ce que les employés soient informés de leurs droits en vertu du droit national du travail et de l'emploi.

**ASSURER DES CONDITIONS DE VIE DÉCENTES ;** veiller à ce que les employés vivants sur le site soient logés dans des infrastructures décentes et de qualité adéquate. Garantir une surface habitable minimale par travailleur, l'accès à l'eau po-

table, à l'électricité et à des systèmes d'assainissement adaptés au sexe. Garantir l'accès à des sources de nourriture adéquates (Convention 110 de l'OIT).

**SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE CONDITIONS DE MOBILITE DECENTES ;** lorsque les travailleurs vivent sur le site, s'assurer qu'un système de transport adéquat et sûr est mis en place, permettant aux employés et à leur famille d'accéder aux infrastructures de santé et d'éducation.

## ***SECTION 2*** **La protection de l'environnement**

Contribution aux Objectifs de développement durable  
des Nations unies



**Le Groupe s'engage pour des écosystèmes sains et fonctionnels  
et reconnaît l'importance des services écosystémiques.**

## 2.1 – ZÉRO DÉFORESTATION

Soucieux de protéger les écosystèmes et notamment les forêts naturelles et les zones de grande importance écologique susceptibles d'être mises en péril par le développement de la culture du caoutchouc, le Groupe s'engage à gérer les terres de manière responsable dans toutes ses activités.

**Le Groupe s'assure que le caoutchouc naturel qu'elle utilise est produit conformément au principe "zéro déforestation", et notamment que :**

- Les lois nationales sur la protection des forêts et de l'environnement sont respectées ;
- Les forêts primaires sont entièrement protégées et préservées ;
- Les zones de haute valeur de conservation (HCV) telles que définies par le réseau de ressources HCV (HCVRN) (<https://www.hcvnetwork.org/>) sont protégées et préservées ;
- Les zones à haute teneur en carbone (HCS), telles que définies par le groupe de pilotage de l'approche HCS (<http://highcarbonstock.org/>) sont protégées et préservées.

L'identification et la gestion des zones à développer et à conserver suivent la méthodologie et les orientations conformes au HCVRN et au HCSA.

L'identification de ces zones au moyen d'une cartographie participative et la définition de méthodes de gestion appropriées font l'objet d'une consultation

de toutes les communautés locales et autochtones concernées, des organisations nationales de la société civile (OSC) et des acteurs internationaux impliqués (organisations scientifiques, institutionnelles ou non gouvernementales, réseau de ressources HCV et groupe de pilotage de l'approche HCS) afin de garantir que les besoins économiques, sociaux et environnementaux sont pris en compte et que les techniques agricoles proposées sont socialement et écologiquement acceptables. Des procédures et des méthodologies sont mises en œuvre afin de garantir qu'à long terme, les zones protégées et préservées ne soient pas détruites, ne fassent pas l'objet de développements industriels ou ne soient pas endommagées.

Le Groupe a adopté pour la première fois le principe de Zéro déforestation dans le cadre de sa politique d'approvisionnement en caoutchouc naturel en 2015, et l'a développé dans sa première politique de caoutchouc naturel responsable en 2016. Il entend depuis lors que tout le caoutchouc naturel acheté soit conforme à cette politique. La GPSNR a adopté une date butoir et, à ce titre, le Groupe considère que le caoutchouc naturel provenant de zones déboisées ou dans lesquelles les HCV ont été dégradées après la date butoir du 1er avril 2019 est non conforme à la politique.



## **2.2 – MAITRISER L'IMPACT POTENTIEL DE LA CULTURE ET DE LA TRANSFORMATION DU CAOUTCHOUC SUR LA BIODIVERSITE ET LES ECOSYSTEMES NATURELS**

Le Groupe travaille aux côtés des communautés locales et autochtones et d'organisations de la société civile pour protéger les écosystèmes, la biodiversité, l'eau et les sols, et pour élaborer les meilleurs plans d'utilisation des terres transparents et participatifs, en tenant compte des besoins économiques, sociaux et environnementaux des communautés locales et autochtones.

### **PROTÉGER LA FORÊT**

Au-delà de son engagement Zéro déforestation, le Groupe s'engage à :

- gérer et entretenir de manière appropriée les zones identifiées comme étant [HCV](#) et [HCS](#) ;
- empêcher l'utilisation de toute infrastructure pour des activités illégales ;
- travailler à la restauration ou soutenir la restauration des paysages déboisés et dégradés à cause de la culture d'hévéas, de manière à réduire la fragmentation et à restaurer les fonctions des écosystèmes, le cas échéant.

### **PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ**

Le Groupe s'engage à :

- Préserver la biodiversité et prendre en compte les

spécificités de chaque territoire ;

- Protéger la faune et la flore, y compris les espèces rares, menacées, en danger et en danger critique d'extinction<sup>[5]</sup> contre le braconnage, la chasse excessive et la perte d'habitat et soutenir les activités de protection de la faune et de la flore dans le cadre d'une approche territoriale ;
- Prendre des précautions pour éviter l'introduction de toute espèce exotique potentiellement envahissante ;
- Promouvoir des zones tampons écologiques autour des plans d'eau, et entre les zones de production et les zones de haute valeur de conservation ;
- Promouvoir la conservation de la biodiversité par l'éducation des communautés et des parties prenantes locales.

### **PRÉSERVER LES EAUX DE SURFACE ET LES EAUX SOUTERRAINES**

Le Groupe veille à ce que ses activités liées à la culture, la récolte et la transformation du caoutchouc naturel n'aient aucun effet négatif sur la qualité et la quantité des eaux de surface, des zones humides ou des ressources en eaux souterraines. Il prévient la contami-

nation de l'eau par des produits chimiques agricoles et industriels, ainsi que l'érosion et la sédimentation. Il garantit que toutes les eaux usées générées par la production de caoutchouc sont intégralement traitées de manière appropriée, dans le respect des réglementations nationales et locales, et maximise le recyclage de l'eau dans le processus de production. Il met en œuvre des plans d'amélioration assortis de délais concernant la qualité des eaux usées (y compris la DCO et la DBO) et l'intensité de l'utilisation de l'eau lorsque cela est nécessaire.

Il assure la protection des zones humides, des cours d'eau et des berges (zones tampons riveraines) pour préserver la qualité de l'eau et la vie aquatique conformément aux dispositions juridiques nationales et internationales et aux meilleures pratiques environnementales. Il mène des opérations de restauration de l'environnement lorsque cela est nécessaire.

Il respecte les dispositions légales locales et les droits des communautés en matière d'utilisation des ressources en eau.

<sup>[5]</sup> <https://www.iucnredlist.org/>

## ***2.2 – MAITRISER L'IMPACT POTENTIEL DE LA CULTURE ET DE LA TRANSFORMATION DU CAOUTCHOUC SUR LA BIODIVERSITE ET LES ECOSYSTEMES NATURELS***

### **SAUVEGARDER LA QUALITE DES SOLS ET DES TOURBIÈRES**

Le Groupe s'engage à appliquer les meilleures pratiques de gestion pour protéger les sols et les tourbières, y compris, mais sans s'y limiter, le contrôle de l'érosion, le drainage, le fonctionnement des sols, la conservation des nutriments et la prévention des affaissements et de la contamination. Le Groupe s'abstient de toute forme de production de caoutchouc ou d'activité de drainage sur toute tourbière identifiée. Ces zones sont entièrement protégées et préservées indépendamment de leur profondeur, de leur étendue ou de leur statut (humide, drainée ou sèche).

### **AUCUN BRÛLAGE OU FEU OUVERT DANS LES OPÉRATIONS**

Le Groupe s'abstient d'utiliser le brûlage ou le feu à ciel ouvert dans les opérations nouvelles ou en cours pour la préparation de nouvelles plantations ou la

replantation, la gestion des terres, la gestion des déchets, ou pour toute autre raison autre que dans les cas justifiés et documentés d'établissement de coupe-feu, de gestion des déchets pour des raisons sanitaires lorsque la collecte publique des ordures n'est pas disponible, d'urgences phytosanitaires et autres.

### **ATTENUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Le Groupe s'engage pleinement à minimiser et à atténuer ses émissions de gaz à effet de serre. Il participe activement aux efforts visant à prévenir le changement climatique en réduisant au minimum la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Des mesures sont prises pour réduire la consommation d'énergie et augmenter l'efficacité énergétique de la transformation du caoutchouc naturel. Des sources d'énergie alternatives, y compris la cogénération d'énergie avec le bois d'hévéa, sont identifiées, évaluées et utilisées lorsque cela est

possible. Le Groupe étudie activement comment la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc naturel peut faire partie de la solution pour le changement climatique et l'adaptation au changement climatique.

Le Groupe souhaite :

- Réduire davantage les besoins énergétiques de la transformation du caoutchouc naturel ;
- Maximiser la séquestration du carbone des plantations d'hévéa (y compris avec les systèmes agroforestiers) ;
- Encourager l'utilisation du bois d'hévéa pour la cogénération d'énergie, la fabrication de bois d'œuvre ou d'ameublement ;
- Explorer la façon dont les plantations d'hévéa, ainsi que les zones protégées en tant que forêts naturelles, peuvent contribuer au développement de territoires ayant un impact positif sur le climat.

## ***2.2 – MAITRISER L'IMPACT POTENTIEL DE LA CULTURE ET DE LA TRANSFORMATION DU CAOUTCHOUC SUR LA BIODIVERSITE ET LES ECOSYSTEMES NATURELS***

---

### **ASSURER UNE UTILISATION RAISONNÉE DES PRODUITS CHIMIQUES**

La culture de l'hévéa ne nécessite pas l'utilisation intensive de pesticides par rapport à la production d'autres cultures. Toutefois, l'utilisation de produits chimiques peut s'avérer nécessaire à différentes phases de la production et de la transformation afin d'augmenter l'efficacité globale du processus. Le Groupe veille au respect des règles strictes relatives à l'utilisation des produits chimiques et applique les normes les plus élevées en matière d'utilisation sûre des produits chimiques (achat, transport, maintenance, stockage, utilisation, collecte et élimination des déchets).

- Le Groupe s'abstient d'utiliser des pesticides qui sont interdits par les conventions de Stockholm et de Rotterdam et le protocole de Montréal, y compris dans les pays où ces conventions/protocoles n'ont pas encore été adoptés ;

- Il s'abstient d'utiliser les produits des classes Ia et Ib de l'OMS, y compris dans les pays où ces produits ne sont pas encore interdits ;
- Il veille à ce que les risques de pollution des ressources en eau par des produits chimiques naturels ou artificiels soient maîtrisés ;
- Il veille à ce que ses employés soient formés au transport, au stockage, à la manipulation, à la dilution, à l'utilisation et à l'élimination des produits chimiques ;
- Il veille à ce que ses employés utilisent des équipements de protection individuelle appropriés et à ce que les produits chimiques autorisés soient utilisés et stockés en toute sécurité ;
- Il s'efforce en permanence de réduire et de minimiser son utilisation globale de produits chimiques et de pesticides ;
- Il envisage, dans la mesure du possible, la lutte in-

tégrée contre les parasites et les maladies, les méthodes biologiques et les engrais naturels ou organiques.

### **GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS**

Dans la mesure du possible, le Groupe met en œuvre un système de collecte, de séparation, de traitement et de recyclage des déchets ou sous-produits générés par les exploitations agricoles ou industrielles ou par ses employés et leurs familles.

## **SECTION 3**

### **L'amélioration des pratiques agricoles**

Contribution aux Objectifs de développement durable des Nations unies



**Le Groupe s'engage à améliorer les moyens de subsistance des planteurs en encourageant un revenu décent et le principe d'équité.**

### ***3.1 – PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES ET LA QUALITÉ DU CAOUTCHOUC NATUREL***

---

Le Groupe soutient activement le renforcement des capacités, la diffusion des bonnes pratiques agricoles et l'amélioration de la qualité du caoutchouc brut. Tout est mis en œuvre pour augmenter le rendement à l'hectare et la qualité du caoutchouc pour des raisons économiques, sociales et environnementales.

Les bonnes pratiques agricoles, les pratiques d'exploitation durables et l'amélioration de la qualité du caoutchouc permettent aux planteurs, en particulier aux petits exploitants, de réduire les coûts de production, d'améliorer les conditions de travail, de diversifier les moyens de subsistance, de renforcer la résilience au changement climatique et d'augmenter les revenus à long terme.

L'augmentation du rendement à l'hectare permet de répondre à la demande mondiale de caoutchouc naturel sans augmenter la superficie des terres cultivées, ce qui réduit la pression foncière sur les zones forestières et/ou les terres affectées à la production alimentaire. L'amélioration du rendement est essentielle pour minimiser les effets de la production du caoutchouc naturel sur l'utilisation des terres.



## **3.2 – AGIR POUR AMÉLIORER LES MOYENS DE SUBSISTANCE ET LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE DES PLANTEURS**



Le Groupe s'engage à améliorer les moyens de subsistance et la résilience économique des producteurs de caoutchouc naturel par le biais :

- de programmes de recherche axés sur les variétés d'hévéas les plus performantes, la lutte contre les parasites et l'optimisation des techniques agricoles ;
- du transfert de technologies et la promotion de bonnes pratiques agricoles (densité de plantation, techniques d'exploitation, cultures intercalaires, agroforesterie, manipulation et réduction de l'utilisation d'intrants agrochimiques, qualité, etc.) ;
- d'un soutien opérationnel à la production de variétés à haut rendement (clones d'hévéas) les mieux adaptées à l'environnement et la promotion de l'utilisation de ces variétés à haut rendement lors de la replantation ;
- d'un soutien aux organismes de formation professionnelle destinés à accroître le niveau d'expertise et de compétences des producteurs et des saigneurs d'hévéas ;
- de sessions de formation pratique sur les bonnes pratiques de culture de l'hévéa, les pratiques d'ex-

ploitation durable, l'amélioration de la qualité du caoutchouc et des moyens de subsistance et l'autonomisation des planteurs, à l'intention des groupes de producteurs, des coopératives, des associations de petits exploitants, des groupes de femmes et des fournisseurs ; les sujets pertinents peuvent comprendre la gestion des exploitations agricoles, les pratiques agricoles, les techniques d'exploitation durable, la diversification des moyens de subsistance, la résilience au changement climatique, l'optimisation de la séquestration du CO<sub>2</sub>, la santé et la sécurité des opérations, les pratiques sociales et environnementales, le contrôle de la qualité, la gestion financière, la tenue de registres, etc. ;

- de la promotion de la création de valeur pour le bois d'hévéa, afin de faciliter la replantation sans brûlis et de compléter les revenus des planteurs ;
- de la promotion de systèmes diversifiés, y compris la polyculture et l'agroforesterie ;
- de la promotion de l'évaluation des services écosystémiques et la promotion d'une tarification transparente, juste et équitable pour les hommes et les femmes.

## ***SECTION 4***

### **Le bon usage des ressources naturelles**

Contribution aux Objectifs de développement durable des Nations unies



**Le Groupe s'engage à poursuivre ses efforts de recherche pour augmenter l'efficacité matière, c'est-à-dire la quantité de caoutchouc naturel utilisée par millier de kilomètres parcouru.**

## ***4.1 – AUGMENTER L'EFFICACITÉ MATIÈRE DU CAOUTCHOUC NATUREL***

---

Afin de répondre au besoin croissant de pneus sans augmenter excessivement la superficie des terres utilisées pour la production du caoutchouc, le Groupe explore simultanément plusieurs actions :

- réduire la masse du pneu moyen ;
- augmenter la durabilité des pneus et promouvoir des réglementations nationales et internationales qui encouragent et soutiennent la R&D et les produits aux performances durables ;
- développer des technologies pour progressivement éliminer la nécessité d'une roue de secours ;
- développer des services de gestion optimisée des pneus pour les grandes flottes de véhicules ("Michelin Fleet Solutions") ;
- développer le concept de pneus sans air ("Michelin Tweel" et "UPTIS", système unique de pneus anti-crevaison) ;
- développer des services de rechapage et de recreusage ;
- recycler ou réutiliser la matière neuve durant le processus de production ;
- recycler ou réutiliser la matière usagée dans le processus de production ;
- soutenir les politiques nationales et internationales en matière de pneus en fin de vie (ELT, « End of Life Tires ») qui encouragent la collecte et le recyclage des pneus usagés ;
- intégrer l'analyse du cycle de vie des principales matières premières des pneus lors du développement de nouveaux produits pour réduire leurs effets potentiels identifiés sur les écosystèmes.



## ***SECTION 5***

### **La bonne gouvernance et le dialogue avec les parties prenantes**

Contribution aux Objectifs de développement durable des Nations unies



**Le Groupe s'engage à respecter la législation. Il doit toujours s'assurer de respecter les règles locales, nationales et internationales applicables, et notamment les lois sur les droits de l'homme, le travail, l'utilisation des terres et l'environnement.**

## **5.1 – LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

---

Le Groupe rejette toute forme de corruption active et passive, y compris l'extorsion et les pots-de-vin. Il exige l'application des principes énoncés dans les principes d'achat de Michelin avec ses entreprises communes, ses fournisseurs et leurs sous-traitants<sup>[6]</sup>.

## **5.2 – INTERAGIR AVEC LES PARTIES PRENANTES**

---

Le Groupe s'engage à interagir régulièrement avec les parties prenantes locales et internationales concernées, selon une approche inclusive, transparente et participative (garantissant par exemple l'inclusion des intérêts des femmes et des groupes vulnérables), que ce soit directement ou indirectement, conformément à la directive du Groupe sur les relations avec les parties prenantes. Il recueille des informations de diverses sources (parties prenantes locales, parties prenantes internationales et toute partie concernée ou affectée) concernant ses performances par rapport à ses engagements en appliquant divers systèmes de consultation, par des moyens tant informels que formels.

Le Groupe fournit à ses fournisseurs et à ses employés un système d'alerte pour signaler toute situation pouvant constituer une violation de tout code de conduite de Michelin (y compris la présente politique). Cela est indiqué sur chaque contrat d'achat, et le lien est disponible sur le site web de Michelin.

Un mécanisme de réclamation accessible conforme aux critères d'efficacité du Programme des Nations unies pour le développement et aux lignes directrices de l'OCDE sera mis en place en 2021 afin de permettre aux parties prenantes d'exprimer leurs griefs de manière indépendante et de donner la possibilité de remédier aux effets négatifs qui pourraient être causés par la production ou l'approvisionnement.

Michelin est fier d'être un membre fondateur de la Plate-forme mondiale pour le caoutchouc naturel durable (GPSNR). Le Groupe est fermement engagé à soutenir activement la GPSNR et à maintenir ses activités, ses principes et ses politiques. Le Groupe encourage tous les acteurs et les parties prenantes de sa chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel à rejoindre la GPSNR afin de travailler collectivement à l'approvisionnement, la production, l'utilisation et le recyclage durables du caoutchouc naturel à l'échelle mondiale.

<sup>[6]</sup> <https://purchasing.michelin.com/fr/espace-documents/>

## ***5.2 – INTERAGIR AVEC LES PARTIES PRENANTES***

Le Groupe est disposé à participer aux efforts de planification et de politique multipartites qui soutiennent les principes de la GPSNR au niveau du territoire, de la juridiction ou de tout autre espace géographique défini.

### **CONSULTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES INTERNATIONALES**

Le Groupe mène un dialogue actif et régulier avec ses parties prenantes internationales sur ses activités dans le domaine du caoutchouc naturel au niveau mondial.

Au moins une fois tous les deux ans, le Groupe réunit un groupe de parties prenantes internationales pour des discussions sur sa politique et ses activités dans le domaine du caoutchouc naturel, afin de créer des possibilités de retour d'information et des perspectives de développement.



## **5.3 – APPROCHE FONDÉE SUR LES RISQUES ET AMÉLIORATION CONTINUE**

Le Groupe travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs (usines agréées) pour établir une carte des risques de sa chaîne d'approvisionnement. Cette cartographie des risques permet d'identifier les zones critiques présentant des risques de conflits sociaux ainsi que des risques environnementaux tels que la déforestation. Les cartes qui en résultent servent de base aux décisions d'achat du Groupe et à l'élaboration de plans d'action de réduction des risques assortis de délais, en collaboration avec ses fournisseurs, si nécessaire.

### **CARTOGRAPHIE DES RISQUES**

Dans une démarche de progrès constant en matière d'environnement, de société et de gouvernance (ESG), le Groupe investit dans la technologie numérique pour développer des outils innovants au service de sa stratégie de développement durable. Poursuivant son engagement dans la production de caoutchouc naturel responsable, le Groupe déploie Rubberway®, une solution technologique qui permet de cartographier et d'évaluer les pratiques et les risques liés aux questions ESG dans toute l'industrie du caoutchouc naturel, des usines de transformation du caoutchouc naturel aux plantations d'hévéas.

Rubberway® fournit à ses utilisateurs (les fabricants de pneus et leurs fournisseurs - les transformateurs de caoutchouc naturel) une analyse des risques à partir des données recueillies et leur permet d'amé-

liorer la transparence et la durabilité de la chaîne du caoutchouc naturel. Le système relie tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement d'une usine de transformation du caoutchouc naturel et la notation des risques est affichée sur une carte interactive à un niveau juridique qui permet de localiser les zones les plus à risque. Grâce à cet outil innovant, le Groupe encourage tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc naturel à adopter des pratiques socialement et environnementalement responsables pour maintenir la production du caoutchouc dans une dynamique vertueuse.

### **AMÉLIORATION CONTINUE**

Le Groupe croit fermement à la coopération et au partenariat, et engage et soutient régulièrement ses fournisseurs de caoutchouc naturel à mettre en place des systèmes de gestion appropriés afin de soutenir leur amélioration continue en ce qui concerne le respect de la présente politique.

Le Groupe soutient également ses fournisseurs en leur recommandant les meilleures pratiques industrielles, notamment par le biais de ses audits qualité sur site. Il vise à formaliser certaines de ces recommandations par la rédaction de lignes directrices sur les meilleures pratiques (par exemple, des lignes directrices pour réduire les odeurs des activités de transformation).

Le Groupe réalise des évaluations indépendantes en matière de RSE<sup>(7)</sup> de ses fournisseurs directs représen-

tant au moins 85% de ses dépenses en caoutchouc naturel. Ceux-ci évaluent la maturité des actions et des systèmes liés au développement durable en notant les performances des fournisseurs dans quatre thèmes : Environnement ; Travail et droits de l'homme ; Éthique et Achats responsables. Ces évaluations aident le Groupe à comprendre le risque relatif de sa base d'approvisionnement et à identifier les fournisseurs dont les performances sont plus faibles afin qu'ils puissent mettre en œuvre des plans d'amélioration. Les questions importantes sont traitées en collaboration par l'élaboration et le suivi de plans d'action correctifs assortis de délais. En outre, le Groupe procède à des audits de toutes les usines de transformation du caoutchouc naturel de sa chaîne d'approvisionnement avant qu'elles ne soient ajoutées à une liste d'usines agréées. Elles sont ensuite de nouveau auditées chaque année (ou tous les deux ans pour les usines en Afrique de l'Ouest). Ces audits sur site portent sur la gestion de la qualité, mais évaluent également d'autres aspects de cette politique. Les lacunes identifiées sont traitées en collaboration dans le cadre de plans d'action correctifs assortis de délais. Au-delà de l'engagement avec ses fournisseurs, le Groupe coopère également avec les agences gouvernementales, des universités, des centres de recherche, des organisations non gouvernementales et divers acteurs de l'industrie concernés afin de préserver la durabilité de la chaîne de valeur du caoutchouc naturel.

<sup>(7)</sup> Ces audits sont actuellement réalisés par la société Ecovadis.

## ***5.4 – TRAÇABILITÉ, TRANSPARENCE ET RAPPORTS***

---



Le Groupe soutient le développement de la traçabilité du caoutchouc, à un niveau approprié pour connaître ou contrôler l'origine des matériaux achetés, pour comprendre les risques, et permettre leur atténuation là où c'est nécessaire, afin que le caoutchouc acheté puisse être conforme à la présente politique.

Le Groupe s'efforcera d'assurer la transparence de ses opérations. Il s'efforcera de mettre en place un outil permettant la divulgation de la provenance du caoutchouc acheté dans les plantations industrielles comme auprès des petites exploitations. Il publiera des résumés de sa cartographie des risques Rubberway.

Le Groupe rapportera, via un tableau de bord disponiblesurlesiteinternetdesachatsMichelin, au moins une fois par an, sur divers indicateurs de mesure (KPI) démontrant les progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre de cette politique.

Un rapport structuré sur le contrôle des sources d'approvisionnement rendra compte de la traçabilité, du contrôle des risques ou encore des mesures d'atténuation qui auront été prises.

## 5.5 – SUIVI ET MISE EN ŒUVRE

Pour faciliter la mise en œuvre de cette politique, le Groupe publie une feuille de route sur le caoutchouc naturel responsable (Sustainable Natural Rubber Roadmap), assortie d'un calendrier et de cibles et d'étapes claires, qui sont définies en fonction des spécificités géographiques, le cas échéant. La feuille de route est considérée comme une sous-composante de cette politique et aide à définir les mesures spécifiques qui sont rapportées sur le tableau de bord.

Le Groupe maintiendra également une communication ouverte sur ses progrès aux parties prenantes locales et internationales.

Les performances des fournisseurs en matière de durabilité et leur engagement à progresser sont un facteur clé dans la gestion des relations d'approvisionnement du Groupe.

Le Groupe encourage ses fournisseurs et l'ensemble de la chaîne de valeur à rechercher une amélioration continue dans le temps en mettant en œuvre des activités de renforcement des

connaissances et des capacités par eux-mêmes et par des efforts de collaboration afin de démontrer les progrès réalisés dans les domaines couverts par la présente politique.

Cette politique est jointe à tous les contrats d'achat de caoutchouc naturel du Groupe. Le Groupe considère qu'en acceptant un contrat d'achat de caoutchouc naturel, un fournisseur est lié aux termes de la présente politique. En outre, le Groupe communique que les matières produites et traitées conformément aux composantes de la politique de la GPSNR seront préférées.

Les fournisseurs sont encouragés à répercuter cette politique en cascade dans leurs chaînes d'approvisionnement respectives.

Le Groupe surveille les performances et les progrès des fournisseurs en matière de développement durable par une combinaison d'évaluations des fournisseurs et de la chaîne d'approvisionnement. Il encourage également ses fournisseurs à rendre compte publiquement de leurs

progrès et de leurs réalisations en matière de développement durable.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette politique, le Groupe organisera des sessions de formation spécifiques pour ses responsables des achats, ainsi que pour ses fournisseurs. Lorsque des besoins auront été identifiés, la formation sera étendue à différents niveaux de sa chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel.

Le Groupe se réserve le droit de procéder à des audits spécifiques ou à des visites sur place de ses fournisseurs, selon ce qu'il juge approprié.

La présente politique est susceptible d'être mise à jour, améliorée ou modifiée à tout moment, à la lumière des résultats et des enseignements tirés de sa mise en œuvre. Pour de plus amples informations concernant la politique de Michelin en matière de caoutchouc naturel responsable, veuillez contacter le responsable du développement durable pour le caoutchouc naturel de Michelin par l'intermédiaire du service des achats de Michelin.

# ***ANNEXE 1 : DEFINITIONS***

## **COMMUNAUTÉ LOCALE**

Groupe de personnes vivant et partageant un environnement et un lieu spécifiques, et partageant des préoccupations communes concernant les installations, les services et l'environnement locaux, et qui peut parfois s'écarter des définitions traditionnelles ou des États. Ces communautés peuvent attacher une signification particulière à la terre et aux ressources naturelles en tant que sources de culture, de coutumes, d'histoire et d'identité, et/ou en dépendre pour assurer leurs moyens de subsistance, leur organisation sociale, leur culture, leurs traditions et leurs croyances. Les communautés locales peuvent être légalement ou coutumièrement connues ou désignées à l'aide de divers termes, tels que "communautés traditionnelles". Comme les peuples autochtones (ou communautés autochtones), elles peuvent utiliser et gérer les terres conformément aux systèmes de tenure coutumière et aux droits associés et peuvent dépendre de leurs terres pour leur survie culturelle et physique<sup>(8)</sup>.

<sup>(8)</sup> Source: Free, Prior and Informed Consent Guide for Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) Members, RSPO Human Rights Working Group 2015, 2018.

## **CAOUTCHOUC NATUREL**

Le caoutchouc naturel est un élastomère ou un polymère naturel, le polyisoprène, récolté sous forme de latex, que l'on récolte en pratiquant des incisions dans l'écorce de l'hévéa.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement durable vise à atteindre les objectifs de développement humain sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

## **POLITIQUE DU CAOUTCHOUC NATUREL RESPONSABLE (ÉGALEMENT APPELÉE "CETTE POLITIQUE")**

La politique du caoutchouc naturel responsable de Michelin couvre les engagements et les mesures prises par le Groupe pour favoriser la gestion responsable et durable du caoutchouc naturel tout au long de la chaîne de valeur.

# ***ANNEXE 2 : DOCUMENTS DE REFERENCE***

Dans toutes ses opérations amont liées à la consommation de caoutchouc naturel, le Groupe s'engage à promouvoir, sur ses sites, auprès de ses coentreprises, de ses fournisseurs et de leurs sous-traitants, les grands principes énoncés dans les documents internationaux de référence fournis ci-dessous.

## **A. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE INTERNATIONAUX**

- Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies (UDHR, 1948) ;
- Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR, 1966) ;
- Convention internationale sur les droits civils et politiques (ICCPR, 1966) ;
- Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale (ICERD, 1969) ;
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979) ;
- Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGP, 2011) ;
- Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP, 2007) ;
- Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en milieu rural (UNDROP, 2018) ;
- ABC des droits des travailleuses et de l'égalité des sexes (OIT, 2000) ;
- Les principales conventions de l'Organisation internationale du travail :
  - Conventions 29 (et son protocole de 2014) et 105 concernant le travail forcé ;
  - Conventions 138, 146 et 182 concernant le travail des enfants ;
  - Conventions 87 et 98 concernant la négociation collective et la liberté d'association ;
  - Conventions 100 et 131 concernant l'égalité de rémunération et le salaire minimum ;
  - Convention 111 concernant la discrimination ;
  - Convention 110 concernant les plantations ;
  - Conventions 97 et 143 concernant les travailleurs migrants ;
  - Convention 141 concernant les organisations de travailleurs ruraux (1975) ;
  - Convention 169 concernant les peuples indigènes et tribaux (1989) ;
- Convention des Nations unies contre la corruption (UNCAC, 2003) ;
- Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies (2010) dont Michelin est signataire ;
- Les objectifs de développement durable des Nations unies (UNSDGs, 2015) ;
- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (2011) ;
- Les lignes directrices volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure des terres, des pêches et des forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT, 2012) ;
- Principes pour un investissement responsable dans les systèmes agricoles et alimentaires approuvés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2014) ;
- Déclaration de Tirana (2011) "Garantir l'accès des pauvres à la terre en période de concurrence accrue pour les ressources naturelles" ;
- Convention sur la diversité biologique (CDB, 1992) ;
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (1979) ;
- Déclaration de New York sur les forêts des Nations unies (2014) ;
- Classification des pesticides par danger recommandée par l'OMS ;
- Code international de conduite pour la gestion des pesticides (FAO) ;
- Annexe III de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPS) ;
- Annexe III de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ;
- Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;
- Loi française sur la diligence raisonnable (2017) ;
- Cadre politique de la Plateforme mondiale pour le caoutchouc naturel durable (GPSNR) (2020).

# ***ANNEXE 2 : DOCUMENTS DE REFERENCE***

---

## **B. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE DU GROUPE**

Les documents de référence du Groupe en matière de RSE (disponibles sur le site web de Michelin) s'appliquent pleinement à l'approche du caoutchouc naturel, en particulier :

- La Charte de performance et de responsabilité Michelin (2002) ;
- Les Principes des achats Michelin ;
- Le Code d'éthique Michelin ;
- Le Code de conduite anti-corruption ;
- Les Lignes directrices du Groupe - Relations avec les parties prenantes ;
- Le Document d'enregistrement universel (publication annuelle) ;
- Le Plan de vigilance (mise à jour annuelle).



Nous tenons à remercier nos partenaires et l'ensemble de nos parties prenantes pour leurs commentaires constructifs et appréciés sur la mise à jour de cette politique.

**MICHELIN - DIRECTION DES ACHATS**

23, place des Carmes-Déchaux — 63040 Clermont-Ferrand Cedex 9 — France - [www.michelin.com](http://www.michelin.com)

Design et production : All Contents - 20090318 - Publication : Version 1.0 01/2021 ; Version 1.1 06/2021 - Rétention: WA+3 - Les copies imprimées de ce document ne sont pas contrôlées.